

FRO HOME

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES OSBL D'HABITATION
DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE

Rapport d'activités 2015

QUINZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE



Sommaire

3 Mot de la présidente et du directeur

6 Conseil d'administration

COMITÉ EXÉCUTIF

MEMBERSHIP DE LA FROHME

ÉQUIPE DE LA FROHME EN 2015

BÉNÉVOLES DE LA FROHME AU 31 DÉCEMBRE 2015

7 Rappel des grandes lignes du plan d'action 2015

8 Lieux de représentation et dossiers régionaux

COMMISSION POPULAIRE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

SOUTIEN COMMUNAUTAIRE EN LOGEMENT SOCIAL

COALITION DES ORGANISMES DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL POUR LE DROIT AU LOGEMENT

CERTIFICATION DES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES

FONDS QUÉBÉCOIS D'HABITATION COMMUNAUTAIRE (FQHC)

PROJET DE LOI 56 SUR LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME

1^{ER} MAI 2015

BLITZ QUÉBEC 2015

RQOH

15 Services

GESTION

UNITÉ MOBILE D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION EN LOGEMENTS SOCIAUX – UMERLS

SÉLECTION DES LOCATAIRES

16 Formations

SOIRÉES D'INFORMATION PUBLIQUE SUR L'ACCÈS À UN LOGEMENT DANS UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF D'HABITATION

17 Les services offerts à nos membres

18 Les OSBL d'habitation membres

19 L'histoire de la FROHME

FROHME

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES OSBL D'HABITATION
DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES OSBL D'HABITATION DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE

311, RUE MCLEOD, CHÂTEAUGUAY (QUÉBEC) J6J 2H8

TÉLÉPHONE : 450 201-0786

TÉLÉCOPIEUR : 450 699-7014

SITE WEB : FROHME.RQOH.COM

COURRIEL : INFO@FROHM.ORG

Mot de la présidente et du directeur

De la FOHRJS à la FROHM 15 ans de progrès collectif et social

Au tournant du deuxième millénaire, sept organismes d'habitations de la MRC Roussillon, Habitation Philomène, Habitations Aux Baux Soleils, Habitations de la Vallée des Tisserands, Les Manoirs de la Châteauguay, L'Égide et Habitation Solidarité Châteauguay donnent naissance à la Fédération des OSBL d'habitation Roussillon, Jardins du Québec, Suroit (FOHRJS) et tenaient la première assemblée générale annuelle, le 26 mai 2001.

Avec le recul, c'est une époque stimulante pour les citoyens unis dans des organismes communautaires, les comités logements et organisation de défense de droits. En pleine crise du logement, il existe bien un désaccord avec le gouvernement sur le nombre d'unités de logements sociaux qui devrait être construit et les montants des budgets, mais le dialogue est sincère et réel.

Depuis 1997, le gouvernement a mis en place le programme Accès-Logis dont les normes et les modalités sont négociées et discutées avec les partenaires communautaires, coopératifs, municipaux et de l'économie sociale. Loin de répondre aux besoins de l'ensemble des milliers de Québécois mal logés, la construction de logements sociaux s'accélère et les projets sont livrés rapidement grâce à un travail d'équipe des Groupes de ressources techniques, d'organismes et de la Société d'habitation du Québec.

Parallèlement, les élus de l'époque reconnaissent que la formule d'OSBL d'habitation qui est la plus souvent utilisée pour développer ces nouveaux projets aura besoin de son propre regroupement et attribuent des budgets de financement à la mission pour les fédérations régionales naissantes et son regroupement national. Les partenaires tels que l'Association des Groupes de Ressources Techniques du Québec (AGRTQ), la Confédération Québécoise des Coopératives d'Habitation (CQCH) et le Front d'Action Populaire en Réaménagement Urbain (FRAPRU) acceptent une réduction de la contribution au secteur au profit du Réseau Québécois des OSBL d'habitation (RQOH) et de ses membres, les fédérations régionales.

À la même époque, le gouvernement du Québec publiait la Politique gouvernementale d'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement du Québec. Cette politique unique et toujours en vigueur reconnaît les regroupements de citoyens du Québec réunis dans des organismes communautaires afin de défendre leurs droits et répondre à des besoins sociaux. En vertu de cette nouvelle politique, le gouvernement établit un financement récurrent à la mission des organismes. Les élus de l'époque sont sûrs que les organismes trouveront les solutions et répondront aux besoins d'une manière plus efficace et globale que le financement de programmes ciblés souvent mal définis et demandant une lourde réédition pour les groupes communautaires et administratifs pour l'État. Du même coup, les élus du gouvernement réduisaient leur pouvoir d'intervention aux problématiques sociales au bénéfice des collectifs.

Cette politique reconnaît également l'autonomie des organismes communautaires face aux bailleurs de fonds et à l'État. Elle reconnaît le droit pour ces regroupements de citoyens de défendre les droits sociaux, économiques et politiques individuels et collectifs et de critiquer les programmes, les mesures budgétaires, politiques et la position du gouvernement. Cette reconnaissance est d'une importance capitale et un contre-pouvoir important, étant donné les pouvoirs législatifs et exécutifs concentrés au Québec et au Canada dans les mains du premier ministre. Contrairement à la majorité des parlements occidentaux où les députés sont plus indépendants du pouvoir exécutif et sont élus dans des modes plus représentatifs de la volonté populaire.

De son côté, notre Fédération est passée en 15 ans de 7 membres possédant 128 unités à 82 membres possédant 2741 unités de logements sociaux sur le territoire de la Montérégie et de l'Estrie. Depuis 15 ans, la Fédération travaille à soutenir avec l'aide des autres fédérations et notre réseau national ces organismes, leurs bénévoles et leurs locataires. Notre travail permet de protéger cet important actif collectif, mais surtout de permettre à nos membres de transformer leurs habitations en un lieu de développement collectif. Par sa philosophie d'impliquer grandement les locataires dans la gestion et l'entretien de leurs immeubles, en donnant le pouvoir à ceux-ci dans les assemblées générales et au conseil d'administration et en soutenant nos membres en ce sens, des milliers de ménages ont développé des compétences et des connaissances importantes. Ces milliers de locataires ont pu exercer un pouvoir sur leur avenir et leur milieu de vie, participer à des débats et des échanges sur des enjeux locaux et nationaux, améliorer leur santé, retourner aux études, trouver du travail, etc.

L'union de nos forces a permis de réduire les coûts de service tels que les assurances, d'améliorer l'efficacité énergétique de nos immeubles, obtenir du financement en soutien communautaire en logement social, d'intervenir dans des dossiers tels que la certification des résidences pour personnes âgées et le renouvellement annuel du programme AccèsLogis.

Nous pouvons être fiers du travail de notre mouvement, pour et avec les personnes démunies et mal-logées ainsi que les milliers de personnes âgées et les enfants habitant vos immeubles.

Chaque logement social permet à un ménage d'avoir accès à 1 800 \$ de revenu disponible supplémentaire, injectant cette somme directement dans l'économie en répondant avec dignité

à leurs besoins de base. Selon la SHQ, ces programmes permettent de faire économiser 129 millions au réseau de la santé. Chaque journée d'hospitalisation sauvée parce que nos locataires habitent un logement sain génère une économie qui finance le supplément au loyer auquel ils ont droit. Alors que les gouvernements vantent les programmes d'infrastructures pour développer l'économie, la construction de logements sociaux permet de créer des emplois partout au Québec dans tous les milieux durant la construction, mais pendant plusieurs années après.

Malgré tout le travail accompli, il reste 75 000 ménages au Québec qui paient 80 % de leurs revenus pour se loger. Avec nos partenaires habituels, nous devons continuer de travailler à convaincre les élus et surtout les autres citoyens de l'importance d'assurer le droit au logement à tous les citoyens.

À la lumière de ce retour dans notre histoire récente, l'actualité semble nous remmener aux années 50, époque de la grande noirceur. La corruption affecte grandement notre démocratie, les citoyens sont devenus des contribuables, des clients. Les chambres de commerce sont devenues de nouvelles églises et l'économie une nouvelle religion. Si à l'époque les politiciens finissaient tous leur discours par « que dieu nous bénisse », ils terminent maintenant leurs allocutions par (notre priorité c'est l'économie).

La croissance pour la croissance étant devenue le seul projet de société du gouvernement, l'atteinte de cet objectif se fait au détriment des autres enjeux collectifs, d'une plus grande égalité entre les citoyens et de la démocratie. Comme à l'époque, toute contestation publique et sociale est souvent rabrouée violemment par les policiers.

Le dialogue social a fait place au monologue du gouvernement, qui bien qu'il consulte officiellement la société civile, n'écoute que l'église et répond à la critique sociale à coup de plan de communication prévu d'avance et de slogan sur les réseaux sociaux.

Notre interlocuteur, la Société d'habitation du Québec travaille depuis 2014 à la réforme de ces programmes sans consultation réelle des différents partenaires. Le maire de Drummondville se plaignait en avril 2016 que les municipalités attendaient toujours d'être consultées sur le sujet. Le Réseau québécois des OBNL d'habitation a déposé plusieurs propositions concrètes afin d'améliorer les programmes, des propositions qui furent rejetées du revers de la main par la SHQ après plusieurs mois d'attente de réponses. Plusieurs lettres envoyées par nos membres et la Fédération afin d'obtenir des réponses sur le respect des conventions d'exploitation sont restées sans réponses. Notre financement à la mission a été diminué sans que la SHQ nous en avertisse ou nous questionne sur l'impact pour nos membres de cette situation. Notre lettre au président de la SHQ mentionnant que cette décision était contraire à la Politique d'action communautaire est restée sans réponse.

Lors du colloque de notre Réseau le 12 avril dernier, la SHQ a accepté de faire une présentation de sa réforme à la condition d'avoir les ques-



MANIFESTATION DURANT LES ANNÉE 80 DES MILITANTS DU COMITÉ LOGEMENT



MEMBRES FONDATEURS HABITATIONS AUX BAUX SOLEILS 1993

tions des participants à l'avance, refusant tout échange avec le public, ajoutant l'austérité démocratique à l'austérité budgétaire dont notre milieu a subi les coupures les plus importantes.

La vision de la politique d'action communautaire autonome est mise à mal, plutôt que d'augmenter le financement des organismes communautaires, dans les dernières années, le gouvernement a préféré investir dans les fondations privées aux bénéfices majoritairement des entreprises qui les financent. Ces fondations financent par la suite des organismes en affectant l'autonomie des organismes et en imposant leurs intérêts publicitaires.

Le financement par projet a augmenté au détriment du financement à la mission, donnant l'impression aux élus qui mettent sur pied ces programmes d'agir aux problématiques sociales augmentées par leurs politiques, mais alourdissant grandement la tâche des citoyens sur le terrain.

Le projet de loi 56 voulant assujettir les citoyens qui s'associent pour prendre part aux débats politiques, prendre position sur les décisions gouvernementales et faire des représentations aux élus politiques, au registre des lobbyistes au même titre que les entreprises privées, est une lourde attaque à la démocratie.

De plus en plus d'organismes passent beaucoup de temps à effectuer des soirées-bénéfices et des conférences de presse pour souligner la contribution de leur donateur et à rédiger des demandes de financement par projet affectant et réduisant la qualité des services. Le gouvernement parle maintenant de bond à impact social qui consiste, dans leur grande rigueur, à financer une entreprise afin qu'elle atteigne un objectif de réduction d'une problématique sociale, et que cette entreprise finance un organisme pour faire le travail. Si l'organisme atteint les résultats, l'entreprise reçoit un remboursement et des dividendes de son financement.

L'histoire fait donc un bond en arrière et nous ramène à une époque sombre du Québec. C'est pour ces raisons que la FROHME a été grandement impliquée dans la dernière année au Réseau québécois de l'action communautaire autonome et a participé à l'organisation de la Commission populaire de l'Action communautaire autonome.

L'année 2015 s'est par contre terminée par une reprise d'un dialogue constructif et sincère avec le nouveau gouvernement fédéral avec qui nos représentants ont eu plusieurs rencontres.

Finalement, nous tenons à remercier l'équipe de travail de la FROHME, une équipe stable composée de personnes travaillantes et dévouées à notre cause. Nous espérons compter encore plusieurs années sur leur soutien.

Martin Bécotte
directeur

Lise Roy
présidente



JARDINAGE BEAUX SOLEILS MILIEU
DES ANNÉES 90



FORMATION EN 2012 SUR LA GESTION DE CONFLIT ET
LA MÉDIATION CITOYENNE AVEC L'ORGANISME BÉNA-
DO DE DELSON

Conseil d'administration bénévole 2015

Le conseil d'administration de l'année qui s'est écoulée s'est réuni à quatre (4) reprises et était composé des membres suivants au 31 décembre 2015 :

François Giguère	Société locative d'investissement et de développement social
Manon Bourdages	Habitations de la Vallée des Tisserands
Lise Roy	Entrée chez soi Brome Missisquoi
Jean-Paul Poirier	Habitations St-Damase
Johanne Beulac	Habitations La Gaillarde
Jaques-Michel Desfossés	Habitations la Petite Prairie
Denise Godbout	Habitations l'Équerre Inc.

COMITÉ EXÉCUTIF

Au 31 décembre 2015, le comité exécutif était formé des personnes suivantes :

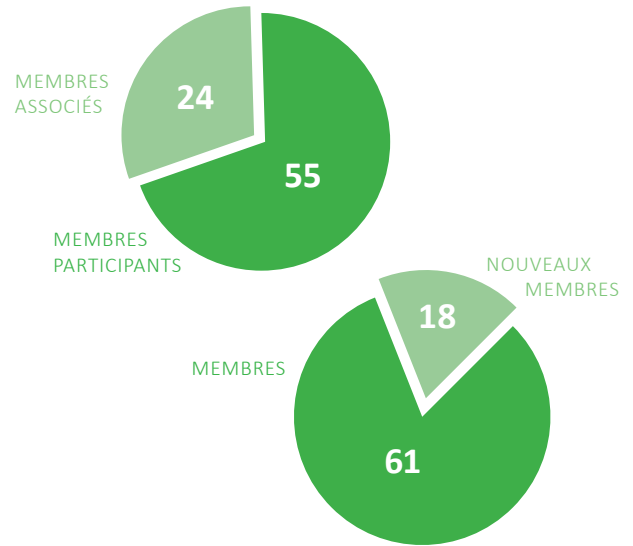
Lise Roy	Présidente
François Giguère	Vice-président
Manon Bourdages	Secrétaire
Jean-Paul Poirier	Trésorier

Josée Lafleur | CPA inc.
SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ

10, rue Vaillancourt, bureau 304
Trois-Rivières (Québec) G8T 1Y5
Tél. : **819 909-7530** • Fax : 819 909-7844

MEMBERSHIP DE LA FROHME

Au 31 décembre 2015, la FROHME comptait soixante-dix-neuf (79) membres, dont cinquante-cinq (55) membres participants et vingt-quatre (24) membres associés. Dix-huit (18) nouveaux OSBL d'habitation ont adhéré à la Fédération en 2015, soit une augmentation de 31 % de notre membership.



ÉQUIPE DE LA FROHME EN 2015

Isabelle Houde
Catherine Doiron
Ivelina Nikolova
Claude Sirois
Chantal Larochelle
Véronique Rivet
Joanie Gravel
Martin Bécotte
Natacha Arruda

Technicienne comptable
Gestionnaire
Gestionnaire
Gestionnaire
Responsable de l'entretien des immeubles
Intervenante sociale au soutien communautaire
Intervenante sociale au soutien communautaire
Directeur
Adjointe administrative

BÉNÉVOLES DE LA FROHME AU 31 DÉCEMBRE 2015

Madame Lucy Casgrain
Madame Francine Daniel

Madame Christiane Dubuc
Madame Lauriane Thibault

Rappel des grandes lignes du plan d'action 2015

1. Regrouper, promouvoir et défendre les intérêts des organismes sans but lucratif d'habitation de la Montérégie ;
2. Étendre l'utilisation des services-clés à de nouveaux OSBL et maintenir leur utilisation par les usagers réguliers ;
3. Poursuivre le support aux membres ;
4. Consolider le membership actuel ;
5. Maintenir à jour et diffuser l'information disponible concernant notre mouvement et l'habitation sociale ;
6. Promouvoir le développement de logements sociaux et assurer la pérennité des logements sociaux sur notre territoire.

Lieu de représentation et dossiers régionaux

COMMISSION POPULAIRE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Étant donné le non-respect de la politique d'action communautaire et l'absence d'augmentation du financement depuis plusieurs années dans plusieurs ministères, le Réseau québécois de l'action communautaire autonome a mis sur pied la Commission populaire de l'action communautaire autonome qui a tenu des séances dans presque toutes les régions du Québec. La Fédération a participé à l'organisation et à la coordination du passage de la commission en Montérégie dans un comité comptant en plus des représentants de la *CDC Roussillon*, d'*Entrée Chez Soi Brome Missisquoi* et de *La Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de la Montérégie*.

- 16 organismes de la Montérégie ont témoigné
- 23 ont déposé des mémoires
- 65 personnes étaient présentes

Christian Vanasse, auteur, humoriste et membre des Zapartistes, **Caroline Meunier**, du Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec et **Claudine Laurin** du Réseau québécois des OSBL d'habitation du Québec, ont agi à titre de commissaires.

Les organismes ont mis en lumière les impacts positifs de leur travail dans la société.

Les groupes ont rappelé qu'un financement adéquat, stable et récurrent est essentiel pour leur permettre de pleinement remplir leur mission reconnue par le gouvernement. Parmi les éléments marquants, deux femmes ayant résidé à la Re-Source, un centre d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, ont témoigné que l'organisme avait sauvé leurs vies, mais que chaque année, l'organisme réduit ses services étant donné l'indexation du financement en deçà du coût de la vie. Une représentante des

organismes intervenant auprès des familles a dénoncé le financement de fondation comme celle du docteur Julien et de la fondation Chagnon qui se paient des publicités à la télévision alors que les organismes familles font ce type d'intervention depuis 40 ans sans une juste reconnaissance du ministère de la Famille et aucune indexation de leur financement depuis 10 ans. Ces situations obligent les organismes à dépenser une énergie importante à des activités d'autofinancement pour offrir des services par et pour la collectivité alors que le gouvernement finance des fondations sans reddition de compte publique qui viennent dédoubler les services offerts en concertation par les organismes communautaires.

Un organisme en environnement sans aucun financement public malgré la politique d'action communautaire du gouvernement dit ne plus pouvoir prendre position sur les politiques gouvernementales afin de garder son droit de remettre des reçus de charité.



La FROHME a ouvert la commission en révélant que le secteur communautaire et de l'économie sociale avaient des impacts économiques supérieurs pour le Québec que le secteur minier et pétrolier représentant 9 fois plus d'emplois.

Les participants ont conclu la journée en rappelant l'importance de demeurer solidaire et mobilisé pour poursuivre les revendications. Une œuvre collective a d'ailleurs été créée afin de souligner, à travers l'histoire, les luttes auxquelles a participé le mouvement communautaire.

Suite à la Commission, le comité régional a rencontré le député libéral de La Prairie, les députés de la Coalition Avenir Québec de Montarville et Chambly et plusieurs députés du caucus montréalais du Parti Québécois afin d'expliquer les impacts des politiques gouvernementales pour les organismes et les citoyens qui les composent. Le rapport national du RQ ACA sera publié en juin à l'Assemblée nationale.

SOUTIEN COMMUNAUTAIRE EN LOGEMENT SOCIAL

Dans le cadre d'une tournée régionale cet automne, la Fédération a rencontré ses membres par territoire de CISSS et de CIUSSS afin de faire un bilan avec eux de l'application du cadre pour chacun des territoires.

Plusieurs correspondances ont été envoyées au ministre et aux CISSS afin que ceux-ci appliquent le cadre de façon adéquate. Aucune intervention politique n'a pu être faite aux membres des conseils d'administrations des CISSS étant donné que les nominations ont été complétées en fin d'année. Une tournée des conseils d'administration aura lieu au printemps 2016.



MÉNAGE DU PRINTEMPS DES LOCATAIRES DES HABITATIONS SAMBAULT À MERCIER



ATELIER DE TRICOT AUX HABITATIONS AUX BAUX SOLEILS MIS SUR PIED À L'INITIATIVE DES LOCATAIRES AVEC LE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

COALITION DES ORGANISMES DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL POUR LE DROIT AU LOGEMENT

La coalition est intervenue principalement en 2015 dans les consultations en vue de définir la politique d'habitation de l'agglomération de Longueuil ainsi que la politique en matière de logement social de la Ville de Longueuil.

Plusieurs des propositions de la Coalition ont été retenues dans les documents préparatoires. La Fédération a participé à la consultation. Nous sommes en attente des premiers jets de ces politiques.

Membre de regroupements locaux et régionaux

Durant la dernière année, la FROHME a été membre des regroupements suivants :

- Coalition pour le droit au logement de l'agglomération de Longueuil ;
- Corporation de développement communautaire de Roussillon ;
- Comité de médiation citoyenne en logement social de Châteauguay ;
- Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie TROCM.

CERTIFICATION DES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES

Notre réseau national a poursuivi ses efforts avec détermination afin de défendre la réalité des résidences pour personnes âgées sans but lucratif et de leurs locataires.

Sans relâche, l'équipe a maintenu la pression afin d'obtenir la publication d'un nouveau règlement découlant de la loi 16 adaptée à la réalité des personnes âgées habitant nos unités de logement et leur capacité de payer.

Finalement en octobre, nous avons obtenu la publication d'un règlement du Conseil des ministres en première publication.

Les organisations intéressées par la question avaient jusqu'au 30 novembre pour déposer un mémoire afin de critiquer le projet de règlement. Nous sommes toujours en attente d'une publication finale. Loin d'être parfait pour nos membres concernés, le projet permet tout de même aux OSBL d'habitation pour personnes âgées de faire assurer la surveillance 24-7 par des bénévoles disponible rapidement pour les immeubles de 50 unités et moins. Ce petit gain a été entre autres contesté par les Services de protection et de prévention incendie et la Protectrice du citoyen.

Afin de faire la pédagogie aux différentes organisations qui voudraient voir des locataires être surveillés 24 heures par jour tout simplement parce qu'ils ont plus de 65 ans, peu importe l'impact économique pour ceux-ci de cette surveillance, la Fédération a organisé une conférence de presse en collaboration avec les bénévoles de la Villa des Monts de Sutton afin d'expliquer à la population la réalité de nos organisations et que le projet de règlement soumis en octobre par le ministre Gaétan Barrette était le minimum acceptable pour nos locataires. TVA et la VOIX de L'EST étaient présents afin de témoigner que ces locataires se sentaient en sécurité sans surveillance de nuit et qu'elle était inutile selon eux.



FONDS QUÉBÉCOIS D'HABITATION COMMUNAUTAIRE (FQHC)

La Fédération a continué ses représentations auprès des décideurs afin d'expliquer nos inquiétudes sur la pérennité des projets existants si la contribution n'était pas réservée aux organismes qui contribuent. Les montants mis en réserves immobilières prévus au programme ACL, soit 10 500 \$ par unité de logement ne suffisent pas pour la durée de la convention, soit trente-cinq (35) ans, à remplacer les revêtements de plancher, la salle de bain et la cuisine d'un logement.

Les organismes doivent remplacer ces éléments au moins une fois durant trente-cinq (35) ans, ils devront également remplacer durant cette période, la toiture, les fenêtres, la surface du stationnement, les surfaces de plancher des aires communes et apporter des travaux majeurs aux ascenseurs.

Alors que les organismes devront exercer une hausse des loyers maximum chaque année et devront choisir entre un déficit d'entretien ou financier, il nous apparaît pernicieux de demander aux plus démunis de financer à même leur loyer le développement de logements sociaux supplémentaires par la contribution des organismes au Fonds québécois d'habitation communautaire.

Les défenseurs du Fonds dont les membres ne contribuent pas ou peu au Fonds, défendent sa raison d'être en disant que c'est une façon pour les locataires et les organismes de payer au suivant. Comme si on demandait aux bénéficiaires de banques alimentaires de faire un don à la sortie.

Le Réseau québécois des OSBL d'habitation a proposé au ministre responsable de transformer les contributions en réserve mutuelle accessible aux contributeurs gratuitement selon leurs besoins en immobilisation un peu comme le RAP d'un REER. Le Fonds ainsi créé permettrait également de faire du développement de logements sociaux et d'exercer un contrôle par les pairs de l'utilisation des organismes de leurs réserves.

Le problème le plus grave sur la question du FQHC reste la gestion du dossier par la SHQ qui réclame aux projets ACL leur contribution au FQHC sans remplir ses obligations prévues à la Convention d'exploitation, soit :

- Inspecter ou faire inspecter l'ensemble immobilier afin de déterminer le coût des travaux essentiels à être réalisés par l'OSBL-H pour les cinq prochaines années;
- Vérifier l'état des réserves de remplacement et autres réserves à partir des deux derniers états financiers vérifiés;
- Examiner l'ensemble de la situation financière de l'OSBL-H.

Cette pratique met en péril la pérennité de plusieurs immeubles et la santé des locataires de logements sociaux. Même dans le cas où des organismes ont fait la démonstration de la nécessité de financer des travaux d'intégrité d'immeuble et d'assurer la santé et la sécurité des locataires sont restés sans réponse ou même refusés.

La Fédération a rencontré le ministre Pierre Moreau en octobre qui est malheureusement resté sourd à nos arguments et il a préféré récupérer les sommes versés par les organismes au FQHC par le projet de loi 83 qui pourrait être adopté en juin.

Nous avons également rencontré pour ce dossier le ministre Pierre Paradis, le député Stéphane Billette et plusieurs de nos membres sur cette question.

À défaut de faire des gains politiques sur cette question, nous avons soutenu nos membres afin qu'ils fassent respecter leurs droits par la SHQ sur cette question. Nous conseillons à nos membres de ne pas cotiser sans que la SHQ ait consulté l'organisme et fait les analyses afin d'assurer la pérennité de leurs immeubles et la sécurité des locataires.

PROJET DE LOI 56 SUR LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME

Même si la Politique d'action communautaire reconnaît les organismes communautaires comme essentiels à la démocratie et régit les relations entre nous et le gouvernement du Québec, le gouvernement du Québec souhaite restreindre l'accès des regroupements de citoyens aux élus en les mettant au même pied d'égalité que les entreprises privées qui cherchent à obtenir des programmes, du financement pour leur bénéfice.

Nos membres ne poursuivent aucune fin lucrative et ne défendent aucun intérêt privé. Notre objectif est de fournir un logement abordable et de qualité à une clientèle à faible et moyen revenu, ce que nous arrivons à faire grâce à l'implication des locataires et des membres de la communauté. Les activités de représentation que nous menons auprès des autorités compétentes ne sauraient être assimilées aux activités de lobbyisme réalisées pour le compte de sociétés privées à but lucratif. Nous les avons toujours menées ouvertement et avons bien l'intention de continuer ainsi.

Tel que proposé, le projet de loi 56 obligerait tout employé, dirigeant ou administrateur d'un OSBL d'habitation qui interpelle un élu sur une politique publique, un programme ou une réglementation à s'inscrire au registre, sous peine de sanctions pénales. À la lumière des pratiques du ministre Hamad et de l'incapacité des ministres de rendre publique leur agenda malgré les directives du premier ministre, cela nous paraît non seulement abusif, mais pratiquement irréalisable. Sachez que dans notre seul secteur, celui du logement communautaire, il existe actuellement quelque 1 100 OSBL à travers le Québec. Ces organismes emploient plus de 6 500 personnes ; au moins 5 000 personnes font partie de leurs conseils d'administration, sans parler des milliers de bénévoles qui peuvent être appelés, à un moment ou à un autre, à les représenter. L'assujettissement de nos organismes nous imposerait un fardeau administratif intolérable.

Plus grave encore, ces nouvelles règles et les menaces de sanctions pénales qui y sont associées décourageront la participation citoyenne dans nos organismes et plus généralement, dans l'espace démocratique.

En plus d'être une attaque en règle au droit d'association, au droit de parole et à la démocratie, le projet de loi vient faciliter la vie des vrais lobbyistes qui agissent auprès de nos dirigeants pour des intérêts privés. En les mettant au même niveau que des citoyens qui agissent pour le bien collectif, ils seront plus difficiles à repérer dans le registre une fois que des milliers de bénévoles d'OSBL auront été ajoutés.

La *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, actuellement en vigueur, oblige déjà l'inscription au registre d'une personne « dont l'emploi ou la fonction consiste, pour une partie importante, à exercer des activités de lobbyisme » pour le compte d'un organisme sans but lucratif. Nous croyons que cette disposition est largement suffisante pour assurer les objectifs de transparence souhaités par le législateur. Selon l'ancien ministre de la Justice, Monsieur Jacques P. Dupuis, en adoptant cette loi, « le

législateur ne voulait pas viser les associations ou regroupements qui s'occupent de promouvoir les causes d'intérêt commun susceptibles de profiter à la collectivité (en matière environnementale, par exemple) par opposition à ceux qui défendent l'intérêt économique de quelques personnes ou groupes de personnes »¹. Cela nous semble toujours de mise.

Avec d'autres regroupements, nous avons invité nos membres à correspondre avec leur député afin d'exprimer vos craintes pour la démocratie. Il semble que cela ait porté ses fruits, car le ministre responsable du projet de loi, Jean-Marc Fournier a écrit au registraire au lobbyisme afin que celui-ci consulte les organisations sans but lucratif et lui valide la position du commissaire sur la nécessité d'obliger les OSBL et leurs bénévoles à s'inscrire au registre des lobbyistes. Le projet de loi est pour l'instant suspendu.

1 Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes, ministère de la Justice, juin 2007, p. 15.



INAUGURATION HABITATIONS
RIVE SAINTE-CATHERINE 2008

1^{ER} MAI 2015

À l'occasion de la Journée des travailleurs et travailleuses, la FROHME s'est jointe à 425 groupes sociaux de partout au Québec et a participé à la grève sociale appelée par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

Cette journée, des centaines d'autres organisations se sont mobilisées également afin de participer à différentes actions dans toutes les régions.

La FROHME a participé activement aux actions, dont un rassemblement devant le bureau du député Pierre Moreau, à Châteauguay.

Vos locataires étant les plus touchés par les mesures d'austérité, il semblait important pour les membres du conseil d'administration de participer à cette journée historique.

Les politiques d'austérité imposées par le gouvernement Couillard accentuent les inégalités sociales, d'ailleurs, les mal-logés sont les plus grandes victimes des coupures du budget 2015, alors qu'en 2014, le programme Accès-Logis représentait 0,259 % des dépenses du gouvernement. La réduction du programme de 3 000 à 1 500 unités pour l'année 2015 représente 5 % des coupures annoncées dans ce budget. Accès-Logis et le secteur de l'habitation social sont de grands contributeurs aux compressions budgétaires.



MANIFESTATION DU 1^{ER} MAI DEVANT LES BUREAUX DU MINISTRE PIERRE MOREAU

BLITZ QUÉBEC 2015

Afin de mieux faire connaître auprès des élus et hauts fonctionnaires notre réalité, notre Réseau national a organisé le premier BLITZ des OSBL d'habitation à l'Assemblée nationale.

Trois (3) organismes membres et quatre (4) membres de l'équipe de la FROHME ont participé.

En tout, quatre-vingts (80) personnes de partout au Québec étaient présentes. Les délégués ont pu rencontrer :

Le ministre responsable de l'habitation Pierre Moreau ;
La ministre responsable des services sociaux Lucie Charlebois ;
Les chefs du PQ et six députés du caucus ;
Manon Massé de Québec Solidaire ;
Le PDG de la SHQ ;
Les hauts fonctionnaires du Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les sujets abordés étaient entre autres :

- Fonds québécois d'habitation communautaire ;
- Soutien communautaire en logement social ;
- Certification des résidences pour personnes âgées ;
- Les nouvelles règles pour les gicleurs ;
- Renouvellement du programme Accès-Logis et renouvellement des budgets.



BLITZ 2015

La FROHME est toujours très active au sein du RQOH.

En plus de participer au comité d'assurance et à l'exécutif nous représentons toujours le RQOH au C.A. du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA).

Membre de regroupements nationaux

Durant la dernière année, la FROHME a été membre des regroupements suivants :

- Réseau québécois des OSBL d'habitation du Québec (**RQOH**) ;
- Front d'action populaire en réaménagement urbain (**FRAPRU**) ;
- Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (**ACHRU**).



HABITATIONS DE LA VALLÉE DES TISSERANDS
À HOWICK



DE GAUCHE À DROITE : CATHERINE DOIRON GESTIONNAIRE À LA FROHME, CHANTAL LAROCHELLE RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MME JOHANNE BEAULAC, MEMBRE DU CA DE LA FROHME AU COLLOQUE 2016 DU RQOH

GESTION

La Fédération a offert des services de gestion à dix-neuf (19) de ses membres en 2015.

En utilisant ces services, ils peuvent compter sur une équipe d'une grande expertise et une connaissance approfondie des programmes. La FROHME offre à ses membres une alternative aux gestionnaires privés et à temps partiel assurant une plus grande stabilité.

UNITÉ MOBILE D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION EN LOGEMENTS SOCIAUX – UMERLS

La Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie (FROHME) en partenariat avec la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM) ont poursuivi le développement de l'UMERLS.

Croissance et implantation des pratiques et méthodes de travail

Après une année de démarrage rapide, l'UMERLS a connu, à sa deuxième année, une croissance spectaculaire, doublant ses revenus autonomes. Tout en augmentant le volume de service aux membres de la FROHME et la FOHM, l'équipe de direction et le personnel ont travaillé avec persévérance et ont mis un effort soutenu à mettre en place des méthodes et des pratiques de travail afin d'améliorer la qualité du service, l'efficacité et la rentabilité de l'organisme. Un travail important a été effectué afin de standardiser les achats, la facturation, les soumissions et les bons de travail.

La rentabilité, un défi

Proposant un service unique dans des logements occupés pour des réparations nécessaires, mais de petites envergures, la rentabilisation de l'UMERLS est un défi. L'équilibre entre le service à la clientèle, la qualité de service, le juste prix et rentabilité reste à trouver. Les services offerts demandent beaucoup de gestion, de coordination et de préparation. Une menuiserie réparation dans un logement occupé demande souvent plus de temps de gestion qu'une réparation majeure dans un logement vacant, ce qui serait plus simple et plus rentable. De plus, nous avons prévu initialement au plan d'affaires développer notre équipe en comptant sur le programme d'insertion en emploi pour les entreprises d'économie sociale d'Emploi Québec. Ce programme, qui permettait de financer la création d'emploi et la réinsertion sociale, a été aboli au printemps 2014. Cela nous a obligés à ralentir l'embauche et à modifier le plan d'affaires.

Un besoin important pour les locataires, une activité prometteuse pour l'UMERLS

Au printemps 2015, les administrateurs de l'UMERLS ont flairé une opportunité très intéressante qui entre dans le cadre de notre mission et permet d'offrir un autre service aux OSBL d'habi-

tation et de mieux amortir nos frais d'exploitation. Il s'agit ici du service de pré extermination. Ce service consiste à faire la préparation des logements, dans le cas de locataires qui n'ont pas les capacités physiques ou intellectuelles pour préparer leur logement avant l'intervention de l'exterminateur. Après des négociations au printemps 2015 avec l'OMH de Montréal, l'UMERLS a signé une entente avec cette dernière afin d'offrir à leurs 25 000 locataires, le service de pré-extermination lors d'infestation de punaises de lits ou de blattes. Cette entente vient d'être renouvelée jusqu'au 1er mars 2017.

Statistique d'intervention 2014 – 2015

- L'UMERLS a exécuté 236 projets d'entretien et réparations dans des OSBL d'habitation;
- L'UMERLS est intervenu dans 44 OSBL d'habitation différents dans la région métropolitaine;
- L'UMERLS est intervenu dans 378 unités de logements différentes.

**UNITÉ MOBILE
ENTRETIEN
RÉPARATION
en logements sociaux**



SÉLECTION DES LOCATAIRES

La Fédération assure la gestion d'une liste centralisée pour les requérants de logements sociaux pour neuf (9) de ses membres.

La Fédération est supportée par un comité de bénévoles de sélection et pondèrent les demandes des requérants en vertu du règlement de la SHQ. Les membres se réunissent une fois par mois afin de traiter les demandes du mois courant et rencontrer les demandeurs. La liste compte cent quarante (140) requérants, principalement pour des logements 3 ½.

Cette formule permet aux demandeurs de déposer une demande pour plusieurs projets en même temps. Elle permet également aux requérants de voir leur demande analysée par une équipe de bénévoles ayant une grande expertise du règlement d'attribution des logements à loyer modique et de la politique de sélection des membres du comité.

Les requérants peuvent, en temps réel, suivre le rang de leur candidature sur Internet à l'adresse suivante : <https://secure.sdpinc.ca/logementsalouermonteregie/classement.php>

et télécharger le formulaire de demande d'inscription à la liste des requérants à l'adresse suivante : http://www.logementalouermonteregie.com/documents/Formulaire_inscription_14novembre2013_fr.pdf

Formations

SOIRÉES D'INFORMATION PUBLIQUE SUR L'ACCÈS À UN LOGEMENT DANS UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF D'HABITATION

La Fédération a tenu deux soirées d'information publique dans la MRC Roussillon afin d'informer la population en général sur le fonctionnement d'un organisme sans but lucratif d'habitation, sur le mode de sélection des locataires en logement social et sur les modes d'inscription à la liste de requérants.

De plus, les participants ont pu visionner notre vidéo formative de 30 minutes sur la vie dans un OSBL d'habitation et sur le fonctionnement des différentes tenures de logements sociaux. Trente-neuf (39) personnes ont participé aux deux rencontres.

La Fédération a de plus réalisé les formations suivantes pour ses membres en 2015 :

Lors de l'assemblée générale 2015

- Bilan de la situation de notre mouvement
- Les caractéristiques économiques et la viabilité financière des OSBL d'habitation
- Le logement communautaire en période d'austérité
- Un toit pour tous ! – une campagne pour un réinvestissement fédéral en matière de logement social
- Comment tirer le meilleur parti de votre protection d'assurance

Cinquante-cinq (55) personnes ont participé à ces formations.



FORMATION DES MEMBRES À SOREL-TRACY
SUR LES SAINES PRATIQUES DE GESTION

À L'AUTOMNE 2015 LA FÉDÉRATION A FAIT UNE TOURNÉE DE SA RÉGION ET PRÉSENTER TROIS JOURNÉES DE FORMATION POUR CES MEMBRES :

- COTEAU DU LAC
- MAGOG
- SOREL

En tout, quarante-quatre (44) personnes ont participé aux différentes formations soient :

UNE SÉCURITÉ SUR MESURE DANS LES OSBL D'HABITATION POUR AÎNÉS

3 personnes

BONNES PRATIQUES DE GESTION

32 personnes

GESTION DES IMMOBILISATIONS

6 personnes

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DES OSBL

23 personnes

ÊTRE UN BON ADMINISTRATEUR, RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS D'OSBL

23 personnes

L'ABC DU P.-V. ET DE L'ODJ

3 personnes

Les services offerts à nos membres

- PRÉPARATION ET ANIMATION DE RÉUNIONS ET D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ;
- RÉVISION DES RÈGLEMENTS ET POLITIQUES ;
- GESTION DES REQUÉRANTS ;
- ORGANISATION ET ANIMATION DE SÉANCES DE FORMATIONS ;
- PROGRAMME D'ASSURANCES ;
- GROUPE D'ACHAT ;
- PROGRAMME D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ;
- CONSEILS ET SOUTIEN À LA GESTION ;
- CONSEILS POUR LA RÉGIE DU LOGEMENT ;
- CONSEILS CONCERNANT LES ASPECTS LÉGAUX DE LA GESTION D'OSBL D'HABITATION (CONVENTION D'EXPLOITATION, RÈGLES D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS, LOI SUR LES COMPAGNIES, RÉGIE DU LOGEMENT, RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX).

Les services de soutien à la gestion de la Fédération comprennent :

Soutien à la gestion organisationnelle :

- Préparation et animation des réunions ;
- Soutien à la révision des règlements et politiques ;
- Communication corporative.

Soutien à la gestion financière :

- Gestions des baux ;
- Gestion des loyers impayés ;
- Recours à la Régie du logement ;
- Préparation du budget ;
- Analyse des états financiers.

Soutien à la gestion immobilière :

- Visite annuelle de l'ensemble des logements ;
- Recommandation sur la nature des travaux à effectuer ;
- Obtention des soumissions ou des estimations pour les travaux à effectuer; réparations jugées nécessaires au bon maintien de l'immeuble et du mobilier ;
- Programme d'entretien préventif ;
- Suivi du calendrier des travaux ;
- Mise à disposition de listes de sous-traitants, référence de compagnies ;
- Information des responsables de la corporation de

- tout événement lié à l'immeuble et porté à sa connaissance ;
- Formation en entretien préventif.

Tenue de livres :

Le volet (administration) fournit le logiciel Comptable et comprend la comptabilité, la préparation des livres comptables pour la vérification et l'ajustement mensuel du registre des loyers.

Le volet (formation) inclut la trésorerie en OSBL d'habitation, la gestion des baux, la réalisation des impôts fonciers, les politiques de dépenses, la compréhension des documents de structure financière.

Soutien communautaire :

La Fédération est signataire de 3 ententes avec le CISSS Montérégie-Ouest nous permettant d'offrir du soutien communautaire aux locataires de 9 OSBL d'habitation, soit :

- Coordination et soutien à la vie collective ;
- Accompagnement auprès des services publics ;
- Écoute, référence et information ;
- Gestion de conflits/soutien psychosocial ;
- Soutien aux comités de résidents, de bénévoles.

Achats regroupés :

Grâce au Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH), les ententes conclues avec différentes entreprises sont maintenues. Les OSBL-membres y ont accès par le biais du Club privilèges, et de la carte qui y est associée. Plusieurs rabais sont accessibles chez **Bétonel** (peinture et accessoires), **Fonds en efficacité**

énergétique de Gaz Métropolitain (chauffage), **SEKOIA** (assurances), **Rona** (quincaillerie), **J'ai un plan** (Caisse d'Économie solidaire), **JD Paré Électrique** (fournitures électriques), **Employeur D Desjardins** (service de paie) **Commerce solidaire**.

Les OSBL d'habitation membres de la FROHME

1. Habitation Aux Baux Soleils
2. Corporation des Manoirs de la Châteauguay
3. Habitations de la Vallée des Tisserands
4. Habitations Logis-Ciel
5. Programme d'accessibilité logement Rive-sud (PAL)
6. Société d'habitation Coteau-du-Lac
7. Entrée Chez Soi Brome-Missisquoi
8. Maison le Point Commun
9. Résidence de la Seigneurie de Soulanges
10. Maison du Goéland de la Rive-Sud Inc.
11. Villas des Monts de Sutton
12. Habitations Philomène
13. Maison d'hébergement et dépannage Valleyfield
14. Manoir des Mille fleurs de Roxton Falls
15. Maison Jacques Ferron & Appartements Montérégie
16. Habitations Rive Ste-Catherine
17. Habitations la Rémoise
18. Jeunes mères en action
19. Maison d'accueil le Joins-toi
20. Maison d'hébergement jeunesse Espace vivant Living room
21. Complexe Soleil de St-Joseph de Sorel
22. Transition pour Elles Inc.
23. Centre Louis-Olivier Dufault Inc.
24. Maison La Passerelle
25. Maison d'hébergement L'Égide
26. Habitations Saint-Maxime
27. Immeubles Le Domaine de Saint-Liboire Inc.
28. Immeubles Bourg Champêtre Inc.
29. Hébergement la C.A.S.A. Bernard Hubert
30. Maison Le Baluchon
31. Habitations Saint-Damase
32. Centre de transition Perceval
33. Habitations Sambault
34. Habitations Paul Pratt
35. SOLIDES
36. Villa Douville
37. Résidences Edmond-Guillett Inc.
38. Villa Rougemont Inc.
39. A.Q.D.R. La Prairie Rive-Sud-ouest
40. Domaine les Chutes de Roxton Inc.
41. Maison alternative de développement humain (MADH)
42. Société d'habitation Pointe-des-Cascades
43. Résidence Balmoral Inc.
44. Arc-en-ciel
45. Appartements le Tournant Inc.
46. Auberge sous mon toit
47. Maison d'hébergement R.S.S.M. (Maison Arc-en-Ciel)
48. Corporation des Habitations Vétérans de la Rive-Sud
49. Maison H.D.P. Le Passant
50. L'Élan des jeunes du Roussillon
51. La Résidence Emma Lajeunesse inc.
52. La Villa La Présentation
53. Action Intégration en Déficience Intellectuelle
54. Résidence Seigneurie du Tremblay
55. Handi-Logement du Haut-richelieu Inc.
56. Corporation d'habitation de Beloeil Inc.
57. Les Habitations la Gaillarde
58. La Résidence Grandiose
59. Association d'habitation de la région du Lakeshore
60. Association pour l'intégration en Résidence de l'Estrie (AIRE)
61. Clé sur la porte
62. Comité des résidences de Weedon
63. Corporation d'habitation des Deux Coteaux
64. Habitations des Tisserandes
65. Habitations de Taillon Inc.
66. Habitations Hestia
67. Habitations La Petite Prairie
68. Habitations l'Équerre Inc.
69. Habitat Pierre-de-Saurel Inc.
70. Habitations TCC Montérégien
71. Habitations Trilogis Saint-Constant
72. Hébergement Magog-Orford Inc.
73. La Cordée
74. L'Antre-Temps Longueuil
75. Maison d'accueil de Valleyfield Inc.
76. Maison l'Entre-Deux
77. Maison l'Alcôve Inc.
78. Mountain View Project Inc.
79. Résidence Accueil Notre-Dame
80. Résidence Auguste Hébert
81. Tremplin 16-30 Sherbrooke
82. Val-Bonheur de St-Nazaire Inc.

L'histoire de la FROHME



La Fédération commence à recevoir du financement récurrent à la mission et à la contribution secteur.
L'embauche d'un employé à temps complet est faite en 2002.

Pierre Lagrenade, Membre fondateur de la FROHME au 20^e anniversaire des Habitations Aux Baux Soleils

2000

La Fédération soutien ses membres a même ce financement.

La Fédération participe au développement du Réseau québécois des OSBL d'habitation.

2005

Le programme d'assurance Sékoia est mis sur pied après trois (3) années de travail par les Fédérations et le RQOH.

Une nouvelle coordonnatrice est embauchée

La Fédération compte 15 membres possédant 513 unités de logements.

2006

Au niveau national, après plusieurs années de travail de notre réseau, le Cadre de référence sur le soutien communautaire est publié par le gouvernement et une enveloppe de 5 millions de dollars récurrents est rendue disponible pour tout le Québec.

La Fédération met en place un service de tenue de livres.

Grâce au programme d'assurance Sékoia, plusieurs nouveaux OSBL se joignent à la Fédération.

La Fédération ouvre un poste de technicienne comptable et embauche Isabelle Houde, toujours à la Fédération.

2008

En collaboration avec Hydro-Québec et le RQOH, la Fédération offre maintenant un service clé en main de remplacement des thermostats et de l'éclairage. Ce projet temporaire permettra à plusieurs de nos membres d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs immeubles.

La Fédération procède à l'embauche d'une intervenante en soutien communautaire.

La Fédération procède à l'embauche d'une première gestionnaire, Catherine Doiron, toujours à l'embauche de la Fédération.

Un regroupement d'achats est mis en place pour les services de vérification comptable.

Une entente de soutien communautaire en logements sociaux est signée entre la Fédération et le CSSS Jardins Roussillon afin d'offrir du soutien communautaire aux locataires de cinq (5) OSBL d'habitation sur le territoire du CSSS.

La Fédération structure ses services de gestion et augmente son offre.

2009

Vingt (20) nouveaux OSBL d'habitation adhèrent à Fédération faisant passer son membership à cinquante-cinq (55) membres.

Afin de répondre aux demandes grandissantes d'ententes de gestion, la Fédération procède à l'embauche d'une deuxième gestionnaire, Chantal Larochelle toujours à l'embauche de la Fédération.

Martin Bécotte remplace Mariette Héroult à titre de directeur de la Fédération.

2010

La Fédération modifie ses lettres patentes et son nom, de Fédération des OSBL d'habitations Roussillon, Jardins du Québec, Suroît (FOHRJS) à Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie (FROHM).

La Fédération crée un poste d'adjointe administrative et embauche Natacha Arruda, qui fait toujours parti de l'équipe.

2011

La Fédération produit une vidéo formative pour les locataires d'OSBL d'habitation et la population sur le fonctionnement d'un OSBL d'habitation ainsi que nos valeurs et notre histoire. Une soirée d'information publique et de diffusion de la vidéo est organisée.

2012

L'Unité mobile d'entretien et réparation en logements sociaux débute ses activités le 1^{er} juillet 2013.

Claude Sirois se joint à l'équipe à titre d'intervenant au soutien communautaire.

La Fédération ajoute une gestionnaire et embauche Ivelina Nikolova, toujours en poste à la Fédération.

Inauguration des Habitations la Rémoise

2014

La Fédération change de nom pour Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie (FROHME).

AGA

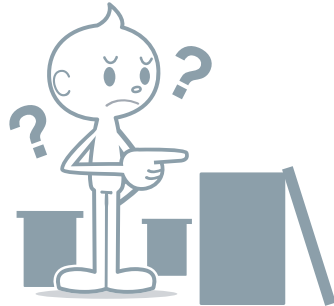


Rencontre des bénévoles des OSBL d'habitation financées par la SCHL



METTEZ VOTRE OSBL À L'OMBRE DES IMPRÉVUS!

Sans Sékoia

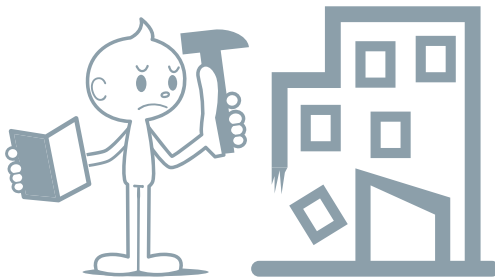


Un produit d'assurance standard, sans égard aux particularités et besoins des OSBL d'habitation

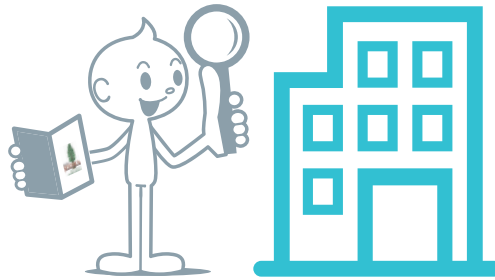
Avec Sékoia



Un Comité d'assurance représentatif des OSBL d'habitation



Aucun conseil personnalisé pour la saine gestion des biens



Un service d'évaluation des coûts de reconstruction, sans frais



La gestion des assurances est compliquée



Une équipe de courtiers disponible et à votre écoute

Appelez-nous!

Nous sommes les experts de l'assurance du logement communautaire

1-877-277-OSBL